

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire

GUIDE DEPARTEMENTAL 2021 LOIRE

MODALITES D'AFFECTATION APRES LA CLASSE DE 3 e

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES
AU GUIDE ACADEMIQUE DES PROCEDURES D'AFFECTATION

Sommaire

I-	EN	TREE EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	
	1.	Nomenclature des vœux et zones géographiques	3
	2.	Zones frontalières	3
	3.	Internat	4
	4.	Enseignement optionnel rare et classe à horaires aménagés	4
	5.	Sections binationales	4-5
	6.	Sections sportives	5
II-	EN	TREE EN VOIE PROFESSIONNELLE	
	1.	La nomenclature des vœux	6
	2.	Zones frontalières	6
	3.	Internat	6
	4.	Sections sportives	6-7
	5.	Entrée en 2 ^{nde} pro technicien conseil vente en animalerie	5
	6.	Entrée en 2 ^{nde} pro conducteur transport routier marchandises	7
ANNE	XES		
		ANNEXE A : ste des communes limitrophes de la Loire ouvrant droit au bonus régional pour ne demande d'entrée dans une 2 ^{nde} GT hors académie, en Isère et en Ardèche	9
	Lis Rh	ANNEXE B : tes des communes limitrophes de la Saône et Loire, de la Haute –Loire et du ône ouvrant droit au bonus secteur pour une demande d'entrée en 2 ^{nde} GT dans lycées G.T. de la Loire.	10-11
	Lis	ANNEXE C : te des communes limitrophes de la Loire ouvrant droit au bonus régional pour e demande d'entrée dans un lycée professionnel hors académie de Lyon	12
	Lis	ANNEXE D : te des collèges hors académie de Lyon ouvrant au bonus régional pour une mande d'entrée dans un lycée professionnel de la Loire.	13
	Lis	ANNEXE E : te des communes hors académie de Lyon ouvrant droit au bonus régional pour e demande d'entrée en lycée professionnel de la Loire.	14
		ANNEXE E1 : te des communes limitrophes de l'Isère ouvrant droit au bonus régional pour une mande d'entrée en LP Loire	15
	Lis	ANNEXE E2 : te des communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional our une demande d'entrée en LP Loire	16

Ce document est une déclinaison départementale qui apporte des éléments complémentaires pour l'affectation, mais qui ne se substitue pas au guide académique de l'affectation post 3^e

http://saio.ac-lyon.fr/spip

I- ENTREE EN 2^{nde} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

La sectorisation est automatique sur « AFFELNET », elle dépend de l'adresse de domiciliation renseignée. Nous vous invitons à vérifier la zone géographique des élèves. Toute demande de changement sera soumise à la production d'un justificatif du nouveau domicile qui sera conservé par vos soins jusqu'à la fin de la procédure d'affectation.

Afin de garantir une affectation de proximité, il est indispensable de renseigner le ou les établissements de secteur de l'élève dans la liste de ses vœux.

1. Nomenclature des vœux et zones géographiques

Les fichiers « nomenclature des vœux publics et privés » et « zones géographiques » sont accessibles sur le site : http://www.ac-lyon.fr/dsden42; rubrique : Vie de l'élève – affectation et orientation – affectation après la 3ème - zone géographique/lycée de secteur.

Les zones géographiques se déclinent en un fichier : zone géographique / lycée de secteur (classement des communes par ordre alphabétique).

Important : Lorsqu'il existe plusieurs lycées de secteur pour une même domiciliation, il est vivement recommandé d'effectuer un vœu générique dans deux lycées du secteur afin de garantir une affectation de proximité.

2. Zones frontalières

• La liste des communes ouvrant doit à une bonification dans des établissements de l'Ardèche et l'Isère sont listées en annexe A. Pour les élèves de la Loire qui peuvent bénéficier d'une entrée dans un lycée de l'Ardèche ou de l'Isère, il est conseillé de se référer aux procédures de l'Académie de Grenoble et de prendre l'attache des DSDEN concernées pour toute précision.

[IMPORTANT]: les établissements d'origine veilleront à bien indiquer le code zone géographique figurant à la situation correspondante afin de permettre une bonification.

 L'annexe B mentionne les communes limitrophes de la Saône et Loire, de la Haute Loire et du Rhône ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en 2^{nde} générale et technologique générique dans les lycées indiqués.

[IMPORTANT]:

- les établissements d'origine veilleront à bien indiquer le code zone géographique figurant à la situation correspondante afin de permettre une bonification ;

- saisir un code zone géographique erroné au regard de la domiciliation entraînera une annulation de la notification d'affectation.

 Au lycée Jean Monnet, la seconde générale et technologique option « création et culture design » (contingentée) n'est bonifiée que pour les élèves résidant dans les communes de la Haute Loire mentionnées en annexe B.

3. Internat

La commission académique départementalisée visant des places préemptées se tiendra le 3 juin 2021 à la DSDEN 42 pour les entrées en 2^{nde} générale et technologique. L'étude ne portera que sur une seconde en vœu générique (les options ne seront pas prises en compte). Il est indispensable qu'il y ait concordance entre l'avis favorable de la commission et le vœu saisi. Par ailleurs, il est à noter que toute affectation sera subordonnée à l'inscription à l'internat du lycée.

4. Enseignement optionnel rare et classe à horaires aménagés

A. Vœu contingenté avec un code spécifique :

- Création culture design
 Lycée Jean Monnet à St-Etienne / Code : 42G11127
 Traitement PAM avec notes recrutement académique.
- Ecologie, agronomie, territoires, développement durable Lycée Roanne-Chervé à Perreux / Code 42G11130 Campus Agronova à Précieux / Code 42G11128 Traitement PAM avec notes – recrutement national.

B. Vœu générique avec option artistique :

- L'affectation reste prioritaire pour les élèves du secteur.
- Traitement PAM avec notes.
- Possibilité de bonification pour certains établissements : utilisation de Pass'RL (annexes 7 7.1 –
 7.2 du guide académique)
- Dépôt des candidatures par l'établissement d'origine avant le 28 mai 2021.
- Saisie des vœux dans AFFELNET.
- Retour des avis des établissements d'accueil auprès de la DSDEN et des établissements d'origine avant le 10 juin 2021.
- Les établissement d'origine veilleront à informer les responsables légaux des avis reçus pour procéder à d'éventuelles modifications des vœux.
- Il est à noter que toute affectation sera subordonnée à l'inscription dans l'option artistique demandée et bonifiée.

C. Classe à horaires aménagés : CHAT et CHAM

- Pas de dépôt de candidature sur Pass'RL.
- L'établissement d'origine transmet la liste des élèves souhaitant poursuivre l'enseignement associé à la DSDEN et à l'établissement d'accueil pour le 10 juin 2021.
- L'établissement d'accueil transmet à la DSDEN la liste des élèves nouvellement retenus pour poursuivre cet enseignement à la même date.

5. Les sections binationales (annexes 8 et 8.1 et 22 du guide académique)

- Prise de contact obligatoire avec l'établissement envisagé :
 - o Lycée Honoré d'Urfé à St-Etienne : dépôt des candidatures avant le 25 mai 2021
 - ABIBAC (allemand) / Code vœu 42G11132
 - ESABAC (italien) / Code vœu 42G11135

- o Lycée Claude Fauriel à St-Etienne : dépôt des candidatures avant le 28 mai 2021.
 - BACHIBAC (espagnol) / Code vœu 42G11133
- Vœux contingenté
- Commission hors PAM
- Les établissements d'accueil transmettent la liste des élèves retenus à la DSDEN et aux établissements d'origine avant le 10 juin 2021.
- Les établissements d'origine informent les familles des élèves qui n'auront pas été retenus afin de leur permettre de modifier leurs vœux.

6. Les sections sportives

- Les établissements disposant d'une section sportive fourniront à la DSDEN division de l'élève la liste des candidats à bonifier pour une entrée en section sportive. Pour le 10 juin 2021 au plus tard. Simultanément l'information sera transmise aux établissements d'origine.
- Les responsables légaux pourront changer les vœux de leur enfant non retenu sur la liste. (Annexe 9.1 du guide de l'affectation).
- Afin de bénéficier du bonus lié à la section sportive, il faut remplir simultanément deux conditions :
 - être inscrit sur la liste transmise à la DSDEN par le lycée disposant d'une section sportive ;
 - avoir saisi le vœu générique du lycée G.T. disposant de la section sportive.
- Il est à noter que le traitement des sections sportives diffère de celui des sportifs de haut niveau. Ces derniers peuvent bénéficier d'une bonification spécifique sous réserve que leur nom figure sur la liste nationale des sportifs de haut niveau. Les établissements potentiels d'accueil veilleront à transmettre à la DSDEN la liste des sportifs de haut niveau pour le 10 juin 2021 (Annexe 9-2).

Lycée disposant d'une section sportive	Nature du sport	Code vœu à saisir
Lycée François Mauriac Andrézieux-Bouthéon	Football masculin – Athlétisme – Rugby.	42G11116
Lycée Claude Lebois S ^t -Chamond	Basket – Handball mixte	42G11123
Lycée Jacob Holtzer - Firminy	Football masculin- Arbitrage	42G11121
Lycée Simone Weil S ^t - Priest en Jarez	Athlétisme	42L11180
Lycée Honoré d'Urfé S ^t -Etienne	Course d'orientation	42L11179
Lycée Jean Monnet S ^t -Etienne	Handball mixte	42G11126
Lycée Etienne Mimard St-Etienne	Volley-ball	42G11125

[IMPORTANT] : figurer sur la liste des élèves bonifiés ne signifie pas que l'élève est affecté dans le lycée envisagé, les élèves du secteur restent prioritaires.

II- ENTREE EN VOIE PROFESSIONNELLE

L'affectation en lycée professionnel est académique.

Nomenclature des vœux

La « nomenclature des vœux publics et privés » est accessible sur le site :

http://www.ac-lyon.fr/dsden42 ; rubrique : Vie de l'élève – affectation et orientation – affectation après la aème

2. Zones frontalières ouvrant droit à la bonification régionale

- Les élèves des collèges publics de l'Education nationale de la Loire résidant sur des communes frontalières des départements de l'Ardèche et de l'Isère bénéficient de bonus pour accéder aux établissements listés en annexe C.
- Les élèves des collèges publics de l'Education nationale de la région Auvergne-Rhône-Alpes résidant sur les communes frontalières de la Loire bénéficient du bonus régional pour accéder aux formations de la Loire proposées listées en annexe D.
- L'annexe D précise le nom des collèges de l'Ardèche de l'Isère et de la Haute-Loire pour lesquels les élèves bénéficient du bonus régional.
- Pour les élèves résidant sur les communes listées dans les annexes E, E1, E2 et non scolarisés dans les établissements mentionnés en annexe D, une liste sera adressée à la DSDEN de la Loire – ce.ia42divel@ac-lyon.fr – avant le 10 juin 2021 par l'établissement d'origine.

[IMPORTANT]: pour tout changement d'académie, il est indispensable de recourir à la saisie simplifiée en établissement dans AFFELNET lycée (AFFELMAP) à l'exception des demandes réalisées par les responsables légaux à travers le TSA.

3. Internat

La commission académique départementalisée visant des places préemptées se tiendra le 3 juin 2021 à la DSDEN 42 pour les entrées en 1ère année de lycée professionnel. L'étude ne portera que sur les besoins identifiés et mentionnés dans le dossier. L'éventuelle place attribuée à l'internat ne sera validée que lorsque l'affectation aura été prononcée.

Désormais, il n'y a plus de bonification attribuée pour les entrées en lycée professionnel associées à une place à l'internat.

4. Sections sportives

- Les établissements disposant d'une section sportive fourniront à la DSDEN division de l'élève –
 la liste des candidats à bonifier pour une entrée en section sportive. Pour le 10 juin 2021 au plus
 tard. Simultanément l'information sera transmise aux établissements d'origine.
- Les responsables légaux pourront changer les vœux de leur enfant non retenu sur la liste.
 (Annexe 9.1 du guide de l'affectation).
- Pour bénéficier du bonus lié à la section sportive, il faut remplir simultanément deux conditions :
 - être inscrit sur la liste transmise à la DSDEN par le lycée disposant d'une section sportive ;
 - avoir saisi le vœu du lycée professionnel disposant de la section sportive.
- Il est à noter que le traitement des sections sportives diffère de celui des sportifs de haut niveau. Ces derniers peuvent bénéficier d'une bonification spécifique sous réserve que leur nom figure sur la liste nationale des sportifs de haut niveau. Les établissements potentiels d'accueil veilleront à transmettre à la DSDEN la liste des sportifs de haut niveau pour le 10 juin 2021 (Annexe 9-2).

Lycée disposant d'une section sportive	Nature du sport
L. P. Etienne Legrand Le Coteau	Aviron
Lycée Jacob Holtzer Firminy	Football masculin- Arbitrage

[IMPORTANT] : figurer sur la liste des élèves bonifiés ne signifie pas que l'élève est affecté dans le lycée envisagé.

5. Entrée en 2^{nde} pro agricole technicien conseil vente en animalerie

- Cette formation est présente sur le site de S^t-Genest Malifaux (0421168S) du campus AGRONOVA à Précieux. Le code vœu est 42P11220.
- Cette formation fait l'objet d'un recrutement particulier, hors PAM. Pour tout renseignement relatif au contenu du dossier, date de dépôt du dossier et date de la commission, il convient de s'adresser directement à l'établissement (guide académique page 25 annexe 22 page 4).
- Le directeur de l'établissement de S^t-Genest Malifaux adressera la liste des résultats de la commission (élèves retenus et refusés) à la DSDEN (ce.ia42-divel@ac-lyon.fr) pour le 10 juin 2021 au plus tard ainsi qu'aux établissements d'origine.

Entrée en 2nde professionnelle conducteur transport routier marchandises

- L'entrée en 2nde Pro « conducteur transport routier marchandises » au lycée Claude Lebois à S^t Chamond code vœu est 42P11296 ou au lycée Hippolyte Carnot à Roanne code vœu 42P11308 fait l'objet d'un traitement particulier (guide académique page 25 annexes 10 22 page 4).
- Les établissement d'origine déposent un dossier (annexe 10 du guide de l'affectation) auprès d'un établissement avant le 26 mai 2021.
- Les proviseurs des deux établissements potentiels d'accueil concernés, adresseront la liste des élèves ayant un avis favorable à la DSDEN (ce.ia42-divel@ac-lyon.fr) et, simultanément aux établissements d'origine pour information aux familles, pour le 10 juin 2021 au plus tard.

[IMPORTANT]: les élèves non retenus pour une bonification seront informés par les établissements d'origine et pourront changer leur vœu.

ANNEXES

ANNEXE A

Communes limitrophes de la Loire ouvrant droit au bonus pour une demande d'entrée dans les lycées G.T frontaliers hors académie, en Isère et Ardèche

Communes	Etablissements	Code zone
		géographique
D5005)/		001440040
BESSEY		COM42018
CHAVANAY		COM42056
CHUYER		COM42064
LUPE		COM42124
MACLAS		COM42129
MALLEVAL	Lycée de l'Edit - Roussillon	COM42132
PELUSSIN	Lycée Galilée - Vienne	COM42168
ROISEY		COM42191
ST APPOLINARD		COM42201
ST PIERRE DE BOEUF		COM42272
VERANNE		COM42236
LA CHAPELLE VILLARS	Lycée Galilée – Vienne	COM42051
ST MICHEL SUR RHONE	Lycée Fitzgerald - Vienne	COM42265
VERIN	7 , ,	COM42237
BOURG ARGENTAL		
BURDIGNES		
COLOMBIER	7	
GRAIX		0.5
LA VERSANNE	Lycée Boissy d'Anglas - Annonay	E420003A
ST JULIEN MOLIN MOLETTE	7	
ST REGIS DU COIN	7	
ST SAUVEUR EN RUE	7	
THELIS LA COMBE	7	

ANNEXE B

Communes limitrophes de la Saône et Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée au lycée Jérémie de la Rue à Charlieu

Code zone géographique: 71CHARLI

CHENAY LE CHATEL	COUBLANC -71170	FLEURY LA MONTAGNE
IGUERANDE	LIGNY EN BRIONNAY	MAILLY
MELAY	ST BONNET DE CRAY	ST EDMOND
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	SAINT-JULIEN-DE-JONZY	SAINT-MARTIN-DE-LIXY
ST-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	TANCON	

Communes limitrophes du Rhône ouvrant droit au bonus secteur pour une demande d'entrée dans les lycées G. T. de la Loire

Communes	Etablissements	Code zone géographique
AVEIZE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
BRUSSIEU		
CHAMBOSTE-LONGESSAIGNE	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
COISE		
DUERNE		
GREZIEUX LE MARCHE	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
HAUTE RIVOIRE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	
LA CHAPELLE SUR COISE		42MONT4
LARAJASSE		
LES HALLES		
LONGES	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
LONGESSAIGNE	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
MEYS	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
MONTROMANT		
MONTROTTIER	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
POMMEYS		
ST CLEMENT LES PLACES		
STE FOY L'ARGENTIERE	Lycés les Herizons CHAZELLES/LYON	
ST GENIS L'ARGENTIERE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
ST LAURENT DE CHAMOUSSET		
ST MARTIN EN HAUT		
ST MAURICE SUR DARGOIRE	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
SOUZY		
TREVES	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
VILLECHENEVE	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3

Communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans les lycées G. T. de la Loire

Communes	Etablissements	Code zone géographique
ST FERREOL D'AUROURE St JUST MALMONT	Lycée Jacob Holtzer - FIRMINY Lycée Albert Camus – FIRMINY	42OND3

Communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en 2nde générale et technologique option « création et culture design » au lycée Jean-Monnet de St Etienne

ARAULES	AUREC SUR LOIRE	,
BAS EN BASSET	BEAUX	BEAUZAC
BESSAMOREL	DUNIERES	GRAZAC
LA CHAPELLE D'AUREC	LA SEAUVE SUR SEMENE	
LAPTE	LE PERTUIS	LES VILLETTES
MALVALETTE	MONISTROL SUR LOIRE	
PONT SALOMON	RIOTORD	
SAINT DIDIER EN VELAY	SAINT FERREOL D'AUROURE	SAINT JULIEN DU PINET
SAINT JUST MALMONT	SAINT MAURICE DE LIGNON	SAINT PAL DE MONS
SAINT ROMAIN LACHALM	SAINT VICTOR MALESCOURS	SAINTE SIGOLENE
VALPRIVAS	YSSINGEAUX	

ANNEXE C

Secteurs frontaliers de la Loire ouvrant droit à l'accès en lycée professionnel hors académie (Ardèche et Isère)

Loire / Isère		
Collège Gaston Baty - PELUSSIN	LPO Galilée – VIENNE	
	LPO de l'Edit - ROUSSILLON	
Loire/ Ardèche		
Collège Gaston Baty – PELUSSIN	LOO Boissy d'Anglas – ANNONAY	
Collège du Pilat –BOURG ARGENTAL	LP Joseph et Etienne Montgolfier - ANNONAY	

Collèges publics frontaliers ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en LP Loire

Département de l'Ardèche vers le département de la Loire			
Collège des Perrières – Annonay Collège de la Lombardière - Annonay	LP Jacob Holtzer - Firminy LP Albert Camus – Firminy LP hôtelier les petites bruyères – St-Chamond LP Etienne Mimard – St-Etienne LP Benoit Fourneyron – St-Etienne LP De Beauregard – Montbrison LP Claude Lebois – St-Chamond (uniquement 2nde pro conduite routière marchandises)		
Département de l'Isère v	ers le département de la Loire		
Collège Françoise Ponsard –Vienne Collège de l'Isle – Vienne Collège Claude et Germain Grange – Seyssuel Collège Georges Brassens – Pont-Evêque	LP René Cassin – Rive de Gier LP hôtelier les petites bruyères – S ^t -Chamond		
Département de la Haute-Loire vers le département de la Loire			
Collège Gorges de la Loire – Aurec sur Loire Collège le Monteil – Monistrol sur Loire Collège Roger Ruel – St Didier en Velay Collège Jean Monnet - Yssingeaux	LP Albert Camus – Firminy LP Jacob Holtzer – Firminy LP Adrien Testud – Le Chambon Feugerolles LP hôtelier les petites bruyères – St-Chamond LP Etienne Mimard – St-Etienne LP Benoit Fourneyron – St-Etienne LP Claude Lebois – St-Chamond (uniquement 2 ^{nde} pro conduite routière marchandises)		

Communes limitrophes de l'Ardèche ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en LP Loire

ANDANCE	ANNONAY	ARDOIX
BOGY	BOULIEU LES ANNONAY	BROSSAINC
CHAMPAGNE	CHARNAS	COLOMBIER LE CARDINAL
DAVEZIEUX	FELINES	
LALOUVESC	LIMONY	MONESTIER
PEAUGRES	PEYRAUD	PREAUX
QUINTENAS	ROIFFIEUX	
SATILLIEU	SAVAS	SERRIERES
SAINT ALBAN D'AY	SAINT CLAIR	SAINT CYR
SAINT DESIRAT	SAINT ETIENNE DE VALOUX	SAINT JACQUES D'ATTICIEUX
SAINT JEURE D'AY	SAINT JULIEN VOCANCE	ST MARCEL LES ANNONAY
SAINT PIERRE SUR DOUX	SAINT ROMAIN D'AY	ST SYMPHORIEN DE MAHUN
TALENCIEUX	THORRENC	
VANOSC	VAUDEVANT	VERNOSC LES ANNONAY
VILLEVOCANCE	VINZIEUX	VOCANCE

Lycées professionnels d'accueil de la Loire

Lycées professionnels concernés	UAI	FORMATIONS
LP Albert Camus – Firminy	0420074C	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Jacob Holtzer – Firminy	0420073B	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP hôtelier les petites bruyères St Chamond	0421736J	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Etienne Mimard S ^t -Etienne	0420079Н	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Benoit Fourneyron S ^t -Etienne	0420958N	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Claude Lebois S ^t -Chamond	0420078G	2 ^{nde} Pro conducteur transport routier marchandises 42P11296
LP De Beauregard – Montbrison	0420075D	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2

ANNEXE E1

Communes limitrophes de l'Isère ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en LP Loire

CHALONS	CHASSE SUR RHONE
CHONAS L'AMBALLAN	CHUZELLES
ESTRABLIN	EYZIN PINET
LES COTES D'AREY	LUZINAY
MOIDIEU DETOURBE	MONSTEROUX MILIEU
PONT EVEQUE	REVENTIN VAUGRIS
SAINT CYR SUR RHONE	SAINT ROMAIN EN GAL
SAINT SORLIN DE VIENNE	SAINTE COLOMBE
SEPTEME	SERPAIZE
SEYSSUEL	
VIENNE	VILLETTES SUR VIENNE

Lycées professionnels d'accueil de la Loire

Lycées professionnels concernés	UAI	FORMATIONS
LP hôtelier les petites bruyères S ^t - Chamond	0421736J	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP René Cassin S ^t - Chamond	0420079H	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2

Communes limitrophes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en LP Loire

ARAULES	AUREC SUR LOIRE	
BAS EN BASSET	BEAUX	BEAUZAC
BESSAMOREL	DUNIERES	GRAZAC
LA CHAPELLE D'AUREC	LA SEAUVE SUR SEMENE	
LAPTE	LE PERTUIS	LES VILLETTES
MALVALETTE	MONISTROL SUR LOIRE	
PONT SALOMON	RIOTORD	
SAINT DIDIER EN VELAY	SAINT FERREOL D'AUROURE	SAINT JULIEN DU PINET
SAINT JUST MALMONT	SAINT MAURICE DE LIGNON	SAINT PAL DE MONS
SAINT ROMAIN LACHALM	SAINT VICTOR MALESCOURS	SAINTE SIGOLENE
VALPRIVAS	YSSINGEAUX	

Lycées professionnels d'accueil de la Loire

Lycées professionnels concernés	UAI	FORMATIONS
LP Albert Camus Firminy	0420074C	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Jacob Holtzer Firminy	0420073B	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Adrien Testud – Le Chambon Feugerolles	0421606T	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP hôtelier les petites bruyères S ^t - Chamond	0421736J	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Etienne Mimard S ^t - Etienne	0420079H	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Benoit Fourneyron S ^t - Etienne	0420958N	2 ^{nde} Pro – 1CAP 2
LP Claude Lebois S ^t - Chamond	0420078G	2 ^{nde} Pro conducteur transport routier marchandises 42P11296

DSDEN de la Loire

Division de l'élève

9 et 11, rue des Docteurs Charcot 42023 Saint-Étienne Cedex 2 Tél. : 04 77 81 41 00

Mél : ce.ia42-divel@ac-lyon.fr

http://www.ac-lyon.fr/dsden42/pid33547/affectation-etorientation.html?dmenu=2&dsmenu=0